



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 1 septembre 2026

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès et Philippe Ollivier.

Membres excusés: Gilles Cunit Ravet et Glenn Le Saout.

Soutien technique : Jérémy Laot et Gabin Le Corre.

Réunion à Châteaulin.

1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Championnats :

Pour faire suite à la publication des projets de groupes, quelques clubs ont réagi pour modifier leurs engagements ou pour des changements de groupes. La commission a tenu compte des desideratas des clubs pour établir la numérotation en fonction aussi de celle déjà établie en ligue. Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites vue la configuration des groupes à 6, 8, 10 et même à 12 en U18.

Ci-dessous l'état des engagements à date par rapport à ceux de la saison passée, cet état pouvant encore évoluer en fonction des demandes des clubs.

ETAT DES ENGAGEMENTS AU 01/09/26

	EQUIPES 25/26	EQUIPES ENGAGÉES		
	Nombre	nombre	EN+ EN-	%
U18	22	22	0	0%
U17	49	49	0	0%
U16	52	52	0	0%
U15	84	89	5	5.95%
U14	76	62	14	18.42%
TOTAL	283	274	9	3.18%



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

La commission note une régression globale principalement liée à la catégorie U14.

La commission valide les groupes et numérotation pour établir les calendriers et pour leur diffusion ce weekend.

3° Coupes

Des tours préliminaires sont organisés en U15, U16 et U17. Le 1er tour se déroulera le 26 septembre.

Les tirages ne seront diffusés que le 15 septembre, après la 1ère journée de championnat.

Toutes les équipes non présentes dans le tirage sont directement qualifiées pour le second tour préliminaire du 17 octobre.

RAPPEL :

> Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

> En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et coupe Région Bretagne Jeunes.

Exemple : une équipe U16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U17 District.

Les feuilles de matches comportant des équipes 2 ou 3 seront donc systématiquement contrôlées.

Le Président de la Commission
G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission
Ph. OLLIVIER